



# MAIRIE de REILLY

## Réunion du Conseil Municipal Séance ordinaire du 29 mai 2015

<b>Ordre du jour :</b>	
Solde règlement travaux sécurisation Urbanisme – dossiers en cours DM règlement banc cimetière CCVT – convention instruction urbanisme SRCE	Recensement INSEE 2016 Rajout nom monument aux morts Organisation festivités à venir Divers

L'an deux mille quinze et le 29 mai,  
à 20h15 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick DESRUELLE

### Étaient présents :

Monsieur Patrick DESRUELLE, Maire,  
Messieurs Michel MORIN et Pierre JOURNÉE, adjoints  
Mesdames et Messieurs Françoise TOUET, Jonathan NICOLAS, Marc METZGER, Béatrice COQUET,  
Danièle BARDIZVARTIAN, Sabah DUPUIS (arrivée à 20h50) et Alain BAR

Était absent (pouvoir) : Monsieur Hervé MONLEZUN (Danièle BARDIZVARTIAN)

Secrétaire de séance : Mr JOURNÉE

Le précédent compte-rendu a été lu et accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle sa demande de rajouts à l'ordre du jour :

- . Permis pass citoyen
- . convention tripartite chemin du Marais

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le traitement de ces sujets.

### 1. Solde règlement sécurisation : délibération 2015.019

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres concernant le chantier sécurisation :

- Le marché de base a été passé pour 268 280.80€ TTC
  - Un supplément de : 19 620.47€ TTC nous a été facturé au titre de la revalorisation du marché selon l'indice BT en cours.
- 
- 287 901.27€ TTC - +7.31% -

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord (hors la présence de Mme DUPUIS) pour le règlement de ce solde.

Par ailleurs, nous avons déjà signalé à Évia un problème de règlement.

La mairie a signé à Évia un devis pour 15 189.20€ TTC dans le cadre d'un marché.

Évia nous a facturé (et a été réglé) à hauteur de 17 700.80€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité (hors la présence de Mme DUPUIS) pour l'émission d'un titre de recette de 2 511.60€.



## Mairie de REILLY

### 2. dossiers urbanisme

La mairie a signé un arrêté de non opposition pour la réfection à l'identique du toit de la bergerie au 4 rue du Réveillon.

Un dossier concernant l'installation de 6 châssis de toit au 6 rue de la Vignette sera transmis aux services de l'état pour traitement.

### 3. DM – règlement banc cimetière : [délibération 2015.020](#)

Monsieur le Maire indique que le banc dédié au Jardin du Souvenir du cimetière a enfin été livré et mis en place (il avait été commandé il y a 3 ans). Il convient, afin de le régler, de prendre une Décision Modificative au budget primitif.

Monsieur le Maire propose :

- De réduire de 530€ le compte 2031 op 31 (bâtiment communal)
- D'augmenter de 530€ le compte 2116 op 28 (aménagement cimetière).

Les membres du Conseil Municipal ont accepté cette proposition à l'unanimité.

### 4. Convention instruction autorisations droit du sol : [délibération 2015.021](#)

Monsieur le Maire indique, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'état se désengage de l'instruction des autorisations relatives au droit du sol.

La communauté de communes du Vexin-Thelle a proposé de reprendre en charge ces instructions.

3 options sont proposées aux communes :

- . a) la commune gère en totalité les demandes (la CCVT n'intervient pas sur les dossiers)
- . b) la commune délègue à la CCVT sa signature pour consulter les services extérieurs et pour la notification des délais d'instruction et de réclamation des pièces complémentaires (comme le fait actuellement la DDTE)
- . c) la commune se charge de la notification de majoration des délais d'instruction et délègue à la CCVT la consultation des services extérieurs.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de déléguer à la CCVT la consultation des services extérieurs ainsi que la notification des délais d'instruction et la réclamation des pièces complémentaires.

Monsieur le Maire est chargé de la rédaction de l'arrêté et de la signature de la convention avec la CCVT.

### 5. SRCE : [délibération 2015.022](#)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils doivent se prononcer sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique présenté par le Conseil régional de Picardie. Ce document vise à protéger et restaurer la trame verte (forêts, prairies, ... à) et bleue (cours d'eau, zones humides, ...) conformément aux indications du Grenelle.

Il présente aux membres du conseil les grandes lignes du projet, et en particulier ses implications pour notre commune.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- . de souligner que la commune de Reilly partage les grands principes qui sous-tendent le SRCE
- . de demander au regard des problèmes de concertation avérés, la réunion de comités régionaux à l'issue de la période de consultation ainsi qu'à l'issue de l'enquête publique.



## Mairie de REILLY

### [6. recensement INSEE : délibération 2015.023](#)

Monsieur le Maire indique qu'un recensement de la population aura lieu sur Reilly du 21 janvier au 20 février 2016 et qu'il convient de désigner un coordonnateur communal.

Il propose que, pour des problèmes de simplicité, le secrétariat de mairie soit désigné Coordonnateur Communal.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire est chargé de la rédaction de l'arrêté correspondant.

### [7. rajout nom monument aux morts : délibération 2015.024](#)

Monsieur le Maire indique qu'un courrier émanant de l'association nationale des anciens combattants et amis de la résistance a demandé la possibilité de rajouter sur le monument aux morts le nom de José IGLESIAS arrêté en août 1943 à Reilly lors du démantèlement du réseau « Darling » et mort en déportation à Buchenwald le 19 janvier 1944.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le rajout de ce nom sur le monument aux morts.

### [8. Festivités :](#)

. Mmes Bardizvartian et Coquet se chargeront de l'organisation du pique-nique du 21 juin prochain.

. Rappel de l'inauguration du chemin du Marais du mercredi 24 Juin à 10h : l'information sera communiquée aux habitants de la Vallée via l'Echo du Réveillon.

### [9. Divers :](#)

#### [Pass permis citoyen : délibération 2015.025](#)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental propose la mise en place pour les jeunes de 18/19 ans d'un pass permis citoyen.

En contrepartie de 70h de travail citoyen pour la commune ou une association, le Conseil Départemental versera 600€ à l'auto-école dans laquelle le jeune s'est inscrit.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adhérer à l'opération « pass permis citoyen ».

Monsieur le Maire est chargé de la signature des documents afférents.

#### [Solde subvention VC1 :](#)

Les services préfectoraux nous ont indiqué que compte tenu de l'arrêt des travaux relatifs à la VC1 (pas de travaux depuis 2010), les crédits sont annulés.

#### [Convention tripartite chemin du Marais : délibération 2015.026](#)

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les principaux points relatifs à la convention d'ouverture au public du Marais.

Monsieur Morin s'interroge sur le qui fait quoi et sur le coût éventuel à supporter par la commune s'il faut entretenir ces chemins.

Les membres du Conseil Municipal, hors Monsieur Morin qui s'abstient, donnent leur accord pour déléguer à Monsieur le Maire la signature de ladite convention (projet joint en annexe).



## Mairie de REILLY

### Débit bouches à incendie :

Malgré de nombreuses relances téléphoniques et écrites, les services de Véolia ne nous ont toujours pas fourni les informations relatives au débit des bouches à incendie.

Madame Touet et Monsieur Morin accompagneront le SDIS lors de la prochaine vérification des hydrants.

Défense Incendie de Courtieux : en attente de devis pour présentation d'un dossier de subvention. P. Journée rappellera les fournisseurs.

### Fleurissement village :

Mme Dupuis se chargera du fleurissement des balconnières au niveau de la mairie et des jardinières de la place du village.

### Voirie/stationnement :

Miroir Courtieux à remplacer. Panneau directionnel château/bibliothèque à acheter.

Gravillonnage cavée de Magny, agrandissement parking face à la mairie à réaliser cette année.

Dossier MEO/assureur à faire aboutir pour la VC1.

Agriculteurs à rencontrer pour éviter les problèmes de coulées de boue récemment rencontrés.

### Investissements :

Achat groupe électrogène et compresseur à réaliser rapidement (M. BAR en charge du dossier)

Dossier garage/atelier à poursuivre

Rafraîchissement peinture à prévoir (porche mairie, salle polyvalente, ...)

Remplacement meubles bas location 3bis

### Nuisances sonores chemin de la Forge :

Les riverains doivent supporter les allées/venues incessantes de motocyclistes sur le chemin de la Forge. Monsieur le Maire se chargera du rappel à l'ordre auprès des jeunes concernés.

La séance est levée à 0h30

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers